



Procès-verbal Conseil Municipal du 5 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois de juillet, le conseil municipal de la commune de Saint-Maixant s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. BERNADET Alain, Maire.

Date de convocation

30 juin 2022.

Présents (13)

M. BERNADET Alain, Maire.

Mme LE LAGADEC Magali, M. DULUC Gérard, Mme BANOS Catherine, Mme GAURY Angélique, Adjoints ;

Mme AURAIN Christiane, Mme CHARDONNET Fabienne, Mme POINSTAUD Aurélie ; M. DEYRIARD Cédric, M. EMMANUEL-EMILE Juliot, M. FIEVET Rudy, M. ORGET Julien, M. MEUNIE Jean-Christophe, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs (04)

Mme ARQUEY Patricia à Mme LE LAGADEC Magali ; Mme BERTRAND Nathalie à M. DEYRIARD Cédric ; Mme FLEURIOT Carole à M. EMMANUEL-EMILE Juliot ; M. MAINET Aurélien à M. DULUC Gérard.

Excusées (02)

Mme CHAUDERON Catherine, Mme SYNAKIEWICZ-BYRNES Julie.

Absents (00)

Néant.

Secrétaire de séance

M. FIEVET Rudy.

Auxiliaire

M. FRATTI Romain.

Ordre du jour :

0. Compte rendu de la réunion du 8 juin 2022.
1. Point rajouté à l'ordre du jour : Création d'un poste de diététicien territorial (cadre d'emplois des pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens territoriaux).
2. Décision modificative n°2.
3. Astreintes et permanences du service technique.
4. Participation au transport scolaire 2022/2023.
5. Tarifs des repas au restaurant scolaire à la rentrée 2022/2023.
6. Création d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe.
7. Demande de subvention exceptionnelle du Club Canin.
8. Rapport des commissions.
9. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.
10. Communications du Maire.
11. Rapport des délégués.
12. Divers.
13. Questions diverses.

0. Compte rendu de la réunion du 8 juin 2022

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1. Point rajouté à l'ordre du jour : Création d'un poste de diététicien territorial (cadre d'emplois des pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens territoriaux).

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 ;

Vu le décret n° 2020-1174 du 25 septembre 2020 portant statut particulier du cadre d'emplois des pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens territoriaux ;

Vu le décret n° 2022-625 du 22 avril 2022 relatif aux techniciens paramédicaux territoriaux relevant des spécialités de technicien de laboratoire médical, préparateur en pharmacie hospitalière et diététicien ;

Vu le décret n° 2022-627 du 22 avril 2022 relatif à l'échelonnement indiciaire des techniciens de laboratoire médical, des préparateurs en pharmacie hospitalière et des diététiciens de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 2022-011 du 8 mars 2022 ;

Vu les Lignes Directrices de Gestion de la commune ;

Vu le tableau des effectifs de la commune ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de créer un poste de diététicien territorial (cadre d'emplois des pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens territoriaux) à temps non complet (17h30/35) à compter du 1^{er} mai 2022 ;
- **Décide** d'inscrire les crédits correspondants au budget de la Commune.

2. Décision modificative n°2

Vu le budget primitif 2022 de la Commune ;

M. le Maire propose au conseil d'autoriser la décision modificative n°2 qui se résume comme suit :

DÉSIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	21 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL 020 : Dépenses imprévues (investissement)	21 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-199 : Matériel_Autres	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-202 : Travaux_Atelier technique	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-299 : Travaux_Autres	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152-500 : Voirie	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	21 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	21 000.00 €	21 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL GENERAL	21 000.00 €	21 000.00 €	0.00 €	0.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** la décision modificative n° 2 ci-dessus.

3. Astreintes et permanences du service technique

3-1. Astreintes

M. DULUC présente le projet de mise en place d'astreinte au service technique le week-end uniquement.

L'astreinte est une période pendant laquelle l'agent qui, sans être sur son lieu de travail, a l'obligation d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de son établissement employeur.

L'astreinte serait rémunérée suivant les barèmes. Concernant les interventions, le conseil décide à l'unanimité qu'elles feront l'objet d'un repos compensateur majoré conformément au barème.

Le conseil regrette que la mise en place ne puisse se faire sur la semaine entière, car les événements n'arrivent pas que les week-ends.

M. DULUC indique que pour le moment, aucun agent du service n'a souhaité être d'astreinte une semaine entière (contraintes personnelles)

Le projet final va être proposé au service technique et transmis au comité technique pour avis.

3-2. Permanences

M. DULUC présente le projet de mise en place de permanences au service technique lors des fêtes locales.

La permanence est une période pendant laquelle l'administration impose à un agent de se trouver sur son lieu de travail ou en un lieu déterminé, en dehors des périodes de travail effectif.

Le projet final va être proposé au service technique et transmis au comité technique pour avis.

4. Participation au transport scolaire 2022/2023

Pour l'année scolaire 2022/2023, M. le Maire propose au conseil de continuer à prendre en charge une partie des frais d'inscription du bus scolaire (pour l'école primaire de Saint-Maixant uniquement) afin que le reste à charge pour les familles soit de 40 €.

Vu la nécessité de maintenir un transport scolaire vers l'école de Saint-Maixant pour l'année scolaire 2022/2023 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** de prendre en charge une partie des frais d'inscription du bus scolaire (pour l'école primaire de Saint-Maixant uniquement) afin que le reste à charge pour les familles soit de 40 € pour l'année scolaire 2022/2023 ;
- **Indique** que cette prise en charge prendra la forme d'un virement bancaire directement sur le compte des familles ;
- **Précise** que le virement n'interviendra qu'après présentation par les familles d'un justificatif d'inscription au bus scolaire indiquant le montant acquitté.
- **Décide** de prévoir les crédits au budget communal 2022.

5. Tarifs des repas au restaurant scolaire à la rentrée 2022/2023

Vu la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite loi *EGalim* ;

Vu l'augmentation du coût des matières premières ;

Vu le projet de remplacement de certains matériels de cuisine ;

Considérant que les tarifs n'ont pas augmenté depuis l'année scolaire 2019/2020 ;

M. le Maire propose au conseil de revaloriser les tarifs des repas du restaurant scolaire à compter de la rentrée scolaire 2022/2023 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de fixer les tarifs des repas du restaurant scolaire à compter de la rentrée scolaire 2022/2023 comme suit :

Type de repas	Tarifs à compter de la rentrée scolaire 2022/2023	Pour infos, tarifs actuels
Repas enfants	3,00 €	2,80 €
Repas adultes	6,00 €	5,60 €

6. Création d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 ;

Vu les Lignes Directrices de Gestion de la commune ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu le budget de la commune ;

Considérant la possibilité de recruter par voie de mutation un agent sur le poste de secrétaire général au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} septembre 2022 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de créer au tableau des effectifs de la commune un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2022 ;
- **Décide** d'inscrire les crédits correspondants au budget de la commune.

7. Demande de subvention exceptionnelle du Club Canin

Mme GAURY indique que le Club Canin sollicite la commune pour l'aider à financer la création d'une école du chiot.

Vu la demande du club canin ;

Vu le budget de la commune ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de verser une subvention exceptionnelle de 300,00 € au club canin afin de l'aider à financer la création d'une école du chiot.

8. Rapport des commissions

Voir annexe 1.

9. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

4°) Marchés publics inférieurs à 40 000,00 € HT

Le 10/06/2022 : Devis SOPEIM - Achat + installation d'une baie vitrée/entrée du bureau de l'atelier technique – 5 312,40 € TTC.

Le 20/06/2022 : Devis Chronofeu - Plan d'intervention – 2 663,11 € TTC.

Le 20/06/2022 : Devis Signaux Girod Ouest - Marquage au sol – 3 237,84 € TTC.

Le 23/06/2022 : Devis Sud Gironde Orientation - Aménagement d'un parcours d'orientation – 5 150,00 € TTC.

15°) Droit de préemption urbain - opérations inférieures à 500 000,00 €

M. le Maire de Saint-Maixant ayant indiqué à M. le Président de la CdC du Sud Gironde ne pas être intéressé par les biens suivants, celui-ci a renoncé à son droit de préemption :

DIA 33438 22 A0011

- Bien : Maison de 145 m² sur terrain de 1 761 m² ;
- Adresse : 13, Rue des Pieds de Vigne 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : AI n°15).
- Prix : 315 000,00 €.

DIA 33438 22 A0012

- Bien : Maison de 200 m² sur un terrain de 2 442 m².
- Adresse : 140, Route de Gascogne 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : AM n°116).
- Prix : 307 000,00 €.

DIA 33438 22 A0013

- Bien : Maison de 86 m² + 2 garages attenants sur un terrain de 1 339 m².
- Adresse : 11, Le Clos de Monplaisir 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : AD n°62).
- Prix : 226 000,00 €.

DIA 33438 22 A0014

- Bien : Maison (surface non précisée) sur terrain de 680 m².
- Adresse : 26, l'Astouret 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : AN n° 137).

➤ Prix : 220 000.00 €.

10. Communications du Maire

9 juin 2022

Présence à l'assemblée générale de l'association des aides ménagères.

10 juin 2022

Réunion avec M. le sous-préfet de Langon concernant l'affaire TRÉMY.

Kermesse de l'école.

13 juin 2022

Réunion publique au Pian-Sur-Garonne concernant la crise viticole.

16 juin 2022

Rencontre avec M. MALLIÉ concernant un emplacement réservé sur le PLUi à LAVISON/DUTOYA.

17 juin 2022

Rencontre avec M. LAFFARGUE concernant un projet de lotissement rue de Cariot.

23 juin 2022

Organisation d'une petite cérémonie pour le départ de Mme Laury CHINZY, qui était en service civique au sein de la commune sur le thème du lien avec les personnes âgées.

24 juin 2022

Entretien avec la future secrétaire générale, qui prendra ses fonctions au 1^{er} octobre 2022.

29 juin 2022

Réunion à la sous-préfecture de Langon concernant l'accessibilité des bâtiments communaux. Quelques aménagements devront être réalisés afin de respecter les normes.

1^{er} juillet 2022

Remise des dictionnaires aux CM2 rentrant en 6^e l'année prochaine.

Divers

M. le Maire signale une augmentation du nombre de cambriolages sur la commune depuis plusieurs semaines. La gendarmerie a été alertée.

M. le Maire indique que l'affaire Ardurat/Commune sera porté devant le tribunal le 7 juillet prochain.

M. le Maire indique que l'association Auringleta propose des ateliers de sensibilisation au moustique tigre et aux moyens de lutter contre sa prolifération aux collectivités.

11. Rapport des délégués

Voir annexe 2.

12. Divers

L'association Pétanque Loisirs remercie la commune pour la subvention 2022.

Le secours catholique remercie la commune pour la subvention 2022.

13. Questions diverses

M. le Maire propose au conseil d'organiser l'inauguration de l'aménagement du bourg en septembre 2022.

M. le Maire demande au conseil de retenir une date pour la distribution des sacs d'ordures ménagères. Celle-ci aura lieu le vendredi 9 septembre de 16h30 à 18h30 et le lendemain samedi 10 septembre de 09h00 à 12h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

**Le Maire,
M. Alain BERNADET**

**Le Secrétaire de séance,
M. Rudy FIEVET**

CM du 5 juillet 2022

Annexe 1 : Rapport des commissions

Commission technique

(urbanisme/voirie/bâtiments/cimetière/service technique)

M. DULUC Gérard

Ordre du jour

- Point Relais rue du Viaduc.
- Dossier traçage sur route.
- Dossier radars.
- Végétalisation de la traversée du bourg.
- Réunion APS/PARITEL/MAIRIE.
- Travaux SDEEG : EP.
- Lotissements les Passereaux et les Bergeronnettes.
- Projets lotissements.
- Divers DICT.
- Enquête publique du PLUi de la CDC du Sud-Gironde.
- Travaux divers.

Point Relais rue du Viaduc

Après communication téléphonique avec un cadre de la société « Point Relais », il s'avère que ce point de collecte a été demandé par le propriétaire de la cabane « Le Panier des 4 saisons ».

Après entretien avec ce dernier, cette borne a été enlevée du chemin de la Gravière.

Par la même occasion, la borne de la pétanque a également été retirée. Faisant l'objet d'une convention, elle sera remise dès que possible.

Traçage sur route

Le devis retenu est celui de Signaux Girod pour :

- les 4 passages piétons du rondpoint de Malagar ;
- du passage piéton du carrefour Lavisson/Signoret/D10 ;
- une bande 50 m de part et d'autre de la route et sur les deux côtés du passage piétons carrefour Lavisson/Signoret/D10.

Dossier radars

Les deux compteurs Viking posés le 08/06/2022 (D10 et la D19) ont été relevés le 22 juin. Le bilan nous sera communiqué courant juillet.

Pour les radars pédagogiques, l'autorisation des services de l'Etat n'est pas nécessaire en agglomération.

Nous n'aurons pas de subvention du département et de l'Etat au titre de la répartition des amendes. Concernant la subvention au titre de la réserve parlementaire, il est impossible d'avoir un contact.

Pour les radars pédagogiques, nous avons retenu la proposition de la société ELAN CITE basée dans les Pays de la Loire. Radar chargeur solaire à 4 367.74 €.

Après discussion avec le service technique, il s'avère que la meilleure solution pour déplacer les radars à notre guise et surtout en fonction de nos besoins est de positionner 4 fourreaux (2 D10 et 2 D 19) (jardinière trop lourde, pas d'engin approprié pour les déplacer et dangereux pour la circulation).

Dans un premier temps, les emplacements pourraient être après la rue Larriou vers rond-point de Malagar pour sécuriser le carrefour « Pieds de Vignes/Lavisson/D19 » et sur la D10 à proximité du carrefour « Lavisson/Signoret/D10 ».

Le nouveau devis prend en compte les 4 fourreaux et les deux mâts de 100 pour un montant de 5 318.62 € (soit 1 000 € de plus que le devis initial).

Végétalisation de la traversée du bourg par la société AEV

Les éléments de marquage des places de parking ont été refixés au scellement chimique avec incorporation de cales pour compenser les différences de niveau. Certains sont déjà à refaire, en cours.

Réunion APS/PARITEL/Commune

Cette réunion a été organisée afin de régler tous les problèmes de lignes téléphoniques et d'alarme. D'autre part, une demande a été faite pour le branchement d'une ligne téléphonique et d'internet au presbytère.

Travaux SDEEG : Eclairage Public

Conformément au devis du 11 février 2022, les travaux suivants ont été réalisés :

- remplacement des mâts vétustes sauf sur la place Magni et 1 aux Noyers où les massifs devront être remplacés (opération prévue dans le devis). Compte tenu des différentes DICT à établir, les travaux se feront courant de l'été ;
- sur les lotissements Domaine d'Addie et du Clos des Lilas, la mise en place des luminaires leds est effectuée ; il reste la numérotation des poteaux à faire ;
- sur les éclairages fonctionnels des poteaux en béton, les leds sont installées ;
- pour le terrain de pétanque, les travaux se feront cet été car le transport du mat de 12 m de long ne peut se faire qu'avec une escorte et en période de circulation « douce » ;
- un point des travaux sera fait courant de l'été et à cette occasion, un devis sera demandé pour la pose du reliquat des leds à faire (partie D10 Nauze/rue du port, rue Fournier, des Jésuites, un à la Sérénité, Mouchac...).

Lotissement Bergeronnettes et Passereaux :

24 juin

Réception des travaux de viabilisation (hors travaux de finition et de raccordements extérieurs par concessionnaire) avec les réserves suivantes :

- protection de deux ouvrages EP (grilles)
- devis travaux différés à faire
- DOE (documents des ouvrages exécutés) pour les sociétés LACIS (infrastructure) SCCM ((entreprise TP) plus constat d'huissier à faire.

24 juin

Lotissement des Passereaux. La voirie et les trottoirs sont terminés. Il reste à poser l'EP et à faire la plateforme pour les OM.

Projets lotissements

Rencontre avec M. LAFFARGUE (géomètre) de la Société SILAB-PLANETAGRO (Cenon) et Mme Carole LE ROUVILLIOS de la société ALLIANCE CONSTRUCTIONS AQUITAINE (Toulence).

Présentation d'un projet de 9 lots sur des terrains situés rue de Cariot (total des 2 parcelles AA 82 et 83 : 5 706 m²). Le projet a été refusé car les lots étaient trop petits. La nouvelle proposition est acceptable avec 6 lots de 750 m² et un espace végétalisé entre le lotissement et le bâtiment collectif de M. EL AMRI.

M. le Maire a prévenu M. LAFFARGUE que la ressource en eau potable étant tendue, ce projet pourrait ne pas être accepté tant que cette situation perdure.

Concernant les terrains, M. LAFFARGUE a également fait part d'un projet de 2 maisons sur la parcelle AA 009 d'une surface d'environ 4 000 m², mais dont seulement environ 1 600 m² sont constructibles.

M. LAFFARGUE a également proposé un projet de 5 lots sur des terrains situés chemin de Bergéa avec des lots de plus 850 m² mais sans végétalisation. Pour cette raison, et également pour le problème lié à l'eau potable, ce projet est à revoir.

Divers DICT

Pour le mois de juillet, plusieurs DICT ont été déposées par diverses sociétés dont Enedis, Telecom...etc... pour des travaux (entre le 13 et le 29) de remplacement de poteaux place par place, de rajout de poteaux (fibre : un tous les 50 m) sur les secteurs de Montplaisir, des Cerisiers, de la D10 et D19, rue Dutoya, route du Bas et d'un branchement d'eau à la Sérénité pour le lotissement des Bergeronnettes.

Enquête publique sur le PLUi de la CDC du Sud-Gironde

Dans le cadre de cette enquête, la commune de Saint-Maixant demande :

- la suppression de l'emplacement réservé n°6 sur la parcelle AA 77 ;
- la création d'un ER de 51 ca sur la parcelle AA80. Cet emplacement correspond à la zone sur laquelle se situe le feu tricolore de la rue Cariot.
- la création d'un ER d'environ 378 m² sur la partie Nord de la parcelle AK 56. L'objectif est de supprimer la haie actuelle pour améliorer la visibilité des véhicules arrivant de Saint-Maixant par la rue Casquit et voulant accéder au lotissement Les Bergeronnettes.

Travaux divers :

- Changement de toutes les dalles de plafond du foyer ;
- Réfection peinture extérieure bâtiment foyer et bibliothèque : nettoyage mur, couche d'accroche et 2 couches, actuellement ponçage et remise en peinture des portes extérieures, des volets et du panneau « Bibliothèque » ;
- Installation d'un coffret électrique sur la place Magni ;
- Faucardage digue en cours ;
- Arrosage quotidien de tous les massifs : Places Mairie, cimetière, Ecole, Chemin de la Gravière... ;
- Ramassage des déchets sauvages sur les Départementales et sur les VC (tous les mardis) ;
- Tonte des lotissements, du cimetière et faucardage en cours ;
- Balayage Voie Verte, caniveaux, quartier de l'Eglise ;
- Divers petits travaux effectués à la demande (groupe scolaire, cuisine...).

Deux agents sont en formation « soudure ». Vendredi, tous les agents de la commune participeront à la formation incendie, « utilisation d'un extincteur ».

Estimation volume horaire pour la **tonte** et le faucardage pour juin : 48h30.

Commission école et jeunesse

(école/périscolaire/associations/junesse/bibliothèque/gestion des consommables)

Mme GAURY Angélique et M. le Maire

Réunion avec l'APE sur Noël 2022

Le budget chaque année représente environ 3 200,00 €.

La commission souhaite proposer un nouveau fonctionnement à l'école : on ne change rien pour les maternelles et les CP, mais pour les primaires à partir du CE1, proposer une sortie ou un spectacle à la place des cadeaux.

La commission a proposé à l'APE et la directrice d'organiser une cérémonie pour les GS au passage en CP. Une remise de trousse pourrait être effectué. Cette idée a été acceptée.

M. le Maire indique à ce sujet que la remise d'un dictionnaire pour les CM2 pour leur passage en 6^e est démodée. Il faudrait réfléchir à la remise d'un objet plus moderne.

L'APE remercie la mairie pour l'achat et l'installation des bancs de l'amitié. Pour le moment, le travail sur le projet n'a pas été fait par les enseignants. Il sera commencé à la rentrée 2022/2023.

CVLV

Le rapport d'activité du CVLV 2021 est disponible à la mairie.

Club détente gymnique

Assemblée générale. 60 adhérents (40 l'an dernier). Le bureau a demandé de l'aide aux adhérents pour car la gestion de l'association demande beaucoup de travail.

ESMVS

Assemblée générale.

Problème d'effectifs. Un des entraîneurs est parti en cours d'année sans donner de nouvelles. Problème concernant les absences des enfants. La section féminine se développe.

Il n'y a plus d'équipe sénior.

Un nouveau bureau élu. Celui-ci a lancé un appel aux bénévoles.

Au niveau financier l'association remercie la commune pour la subvention 2022 (la plus importante sur les 3 communes).

Les infrastructures du stade de Verdélais sont vieillissantes.

Aides ménagères

Assemblée générale.

Changement de présidente et nouveau bureau. Mme RICHARD est désormais présidente honoraire.

La commune va mettre à disposition la salle de réunion du presbytère à l'association. Il y aura internet et le téléphone.

Conseil d'école

Le PV est disponible à la mairie.

Effectifs en baisse à la prochaine rentrée. Mesure conservatoire, donc il n'y aura pas de fermeture de classe l'an prochain.

Projet de refaire les WC des maternelles en 2023.

Le jeu de la cour sera démonté pendant l'été. LE nouveau jeu sera installé aux vacances de Toussaint 2022.

Deux enseignants changeront l'année prochaine.

Le PV est disponible à la mairie.

Commission CCAS

(Social)

Mme LE LAGADEC

Service civique : Laury a arrêté. Le pot prévu avec les personnes âgées a été annulé compte tenu de la canicule.

Chalets d'urgence : un des bénéficiaires est rentré début mai. Altercation, bagarre. Il est parti et ne voulait pas revenir.

Il était énervé. Il faudrait revoir les critères d'attribution de location des chalets.

CM du 5 juillet 2022
Annexe 2 : Rapport des délégués

CdC du Sud Gironde

M. Le Maire

Lundi 27 juin 2022

Conférences des Maires sur les thèmes suivants :

Mobilité – Projet de mutualisation de marchés de gros travaux de voirie – Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique (CRRTE) – Divers : accueil de gens du voyage, Grand Projet Sud-Ouest (GPSO).

Lundi 27 juin 2022

Conseil communautaire. Le compte rendu est disponible à l'adresse suivante : <https://www.cdcsudgironde.fr/index.php/la-communaute-de-communes/le-conseil-communautaire>

Le rapport d'activités 2021 de la CdC est disponible à cette adresse : <https://www.cdcsudgironde.fr/index.php/8-bulletins-d-information/50-voir-nos-publications>

SICTOM

Mme BANOS Catherine

Le rapport d'activité 2021 du SICTOM est disponible à l'adresse suivante : <https://sictomsudgironde.fr/publications/>